

Principes d'organisation du match national postal 22 Hunter 2009-2010

Principes généraux

Chaque tireur inscrit devra tirer 3 cartons dans une ou plusieurs des périodes suivantes selon le règlement 22 Hunter V11.

Période 1 : Automne : 23 septembre 2009 au 20 décembre 2009.

Période 2 : Hiver : 21 décembre 2009 au 19 mars 2010.

Période 3 : Printemps : 20 mars 2010 au 19 juin 2010.

Période 4 : Été : 20 juin 2010 au 22 septembre 2010.

Prix : 5 € les 3 cartons.

Un classement final sur les 3 cartons sera fait à la fin de chaque période et publié sur le site fédéral. Aucun record officiel ne sera enregistré.

Chaque club désirent participer à ce match postal devra s'inscrire officiellement auprès du représentant fédéral national, désigner un responsable au sein de son club et envoyer la liste des tireurs inscrits dans ce club pour la période donnée.

Mise en œuvre

Le responsable du club enverra une liste définitive et nominative des tireurs désirants faire le match postal dans ses structures pour la période déterminée, dix jours avant le début de cette période. Les engagements correspondants seront joints en chèque à l'ordre de la FFTir. Aucune modification des engagés ne sera faite pour une période donnée, une fois la liste et le chèque envoyés.

Une fois la liste des engagés reçue avec l'inscription correspondante, le représentant fédéral régional enverra les cartons nominatifs correspondant au responsable du club.

Un tireur licencié pourra s'inscrire dans le club de son choix avec l'accord du responsable du club pour une période donnée.

Chaque tireur recevra 3 cartons à son nom avec le cachet FFTir et la signature du représentant fédéral régional. Il devra tirer ses 3 cartons sous la responsabilité du responsable du club au cours d'une période pour laquelle il se sera inscrit.

Le responsable du club se chargera de compter les cartons et de piger les impacts litigieux avec une pige 22 Lr ISSF agréée.

Le responsable du club collectera les cartons des tireurs inscrits dans son club pour la période donnée.

Le responsable du club enverra l'ensemble des cartons tirés de la période avec la liste et le montant de l'inscription pour la période suivante au représentant fédéral régional.

Le représentant fédéral régional est chargé de contrôler les cartons et faire le classement national informatique du match postal qui sera publié sur le site fédéral, au plus tard, une semaine après le début d'une période.

Les frais d'envoi des cartons au responsable du club seront à la charge de la FFTir.

Les frais d'envoi des cartons au représentant fédéral régional seront à la charge du club.

Les clubs souhaitant s'inscrire pour le match postal national 22 Hunter devront s'inscrire auprès du représentant fédéral national en remplissant la fiche jointe. Une fois l'ensemble des inscriptions collectées, le responsable du club recevra les cartons nominatifs des tireurs désirants faire le match postal national 22 Hunter dans son club et les coordonnées du représentant fédéral régional.

Les inscriptions des clubs devront être envoyés uniquement par courriel au représentant fédéral national : jfraybaut@fftir.org

- Pour la période 1, « Automne », avant le 13 septembre 2009.
- Pour la période 2, « Hiver », avant le 10 décembre 2009.
- Pour la période 3, « Printemps », avant le 10 mars 2010.
- Pour la période 4, « Été », avant le 10 juin 2010.

Les chèques (à l'ordre de la Fédération Française de Tir) correspondant aux inscriptions des différentes périodes devront être envoyés dix jours avant le début de cette période, par courrier à :

Jean-François Raybaut
1425 boulevard Kennedy
83700 Saint-Raphaël

En fonction des inscriptions sur le territoire national, le responsable du club recevra l'adresse de son correspondant régional pour renvoyer les cartons, la liste des engagés et le chèque correspondant.